

Résolution de l'assemblée unitaire du personnel de l'EVAM du 09.02.2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

L'indexation des salaires de 1.4% avec une prime unique de 0.8% pour les classes 1 à 10 du secteur public implique une baisse des salaires réels.

L'assemblée a pris acte que le Conseil d'Etat s'obstine dans son refus d'entrer en négociation avec les organisations syndicales à ce sujet :

- malgré le fait qu'une telle consultation est prescrite par la LPers
- malgré la forte mobilisation du personnel le 23 et 31 janvier
- malgré les importantes réserves financières de l'Etat de Vaud

L'assemblée demande au Conseil d'Etat l'ouverture immédiate des négociations avec les syndicats et annonce sa détermination à poursuivre la mobilisation tant que la position du Conseil d'Etat reste inchangée.

Copie: Mme I. Moret, cheffe du DEIEP, SSP Vaud, Direction de l'EVAM